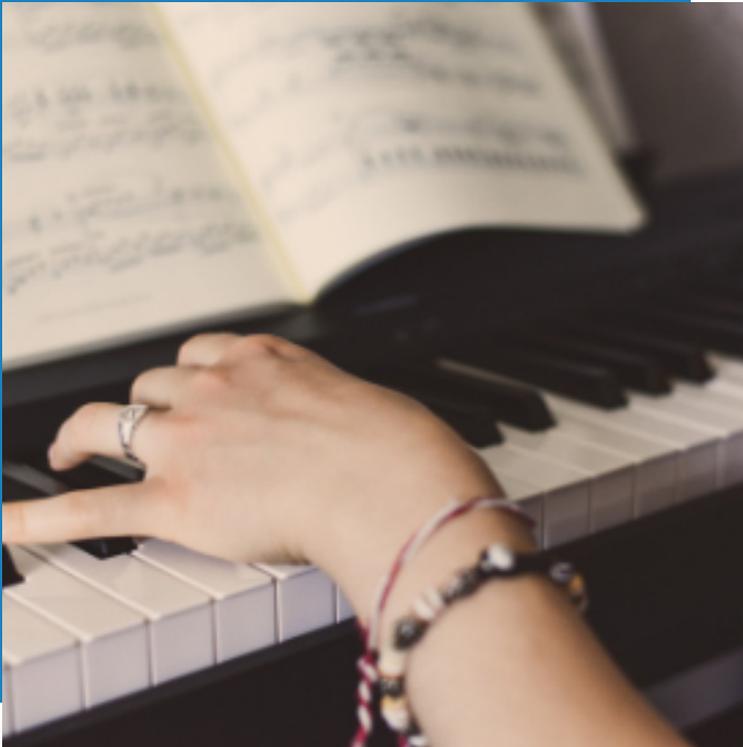


Ville de
SAINT-CANNAT



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE



LIVRET D'ACCUEIL 2024-2025



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, une volonté culturelle

L'École Municipale de Musique de Saint-Cannat a vu le jour en 1998 par la volonté politique et culturelle de la Municipalité, sous l'impulsion du Maire, Jacky Gérard, et de Jacqueline Crouan alors élue déléguée à la Culture.

L'École Municipale de Musique se trouve dans les locaux de l'école primaire Pierre Barbizet. Elle accueille chaque année en moyenne, une centaine d'élèves, majoritairement des Saint Cannadens.

Elle est ouverte à tous les élèves, quels que soient leur âge, leur origine socioculturelle, leurs goûts et leur héritage culturel. Les enfants sont prioritaires, de manière à privilégier un parcours musical complet. Les élèves adultes sont aussi les bienvenus. Chacun est invité à participer de manière active à la vie de l'école.

L'École Municipale de Musique est un établissement municipal d'enseignement artistique spécialisé dans les différentes disciplines de la musique.

Notre école est un lieu de culture et d'apprentissage où plaisir et divertissement riment avec travail et exigences.

Son activité se manifeste par :

- un enseignement complet de la musique : formation musicale et instrumentale,
- des classes de pratiques collectives,
- des prestations publiques des élèves et de leurs professeurs.

LES MISSIONS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Au cours de son apprentissage, l'élève a besoin de se forger des repères et d'exprimer un retour sur ses acquisitions. C'est l'intérêt des évaluations, des auditions, des concerts d'élèves, des examens continus ou ponctuels.

Chaque professeur définit ses modes d'évaluations en relation avec la direction de l'école, notamment au regard du projet pédagogique de L'école de musique.

La formation

La formation est le premier rôle de L'École Municipale de Musique.

- Proposer un enseignement de qualité accessible pour tous,
- Assurer la formation musicale complète,
- Faire du plaisir musical un moteur de l'apprentissage,
- Permettre à l'élève d'évoluer à son rythme, en prenant en compte ses particularités, ses demandes et ses qualités,
- Développer l'autonomie du musicien, jeune ou adulte, en l'accompagnant dans sa formation,
- Permettre aux élèves d'acquérir des notions de différentes esthétiques musicales.

La création

Proposer des modes pédagogiques permettant d'accéder à la création et de développer la créativité des élèves.

- Apprendre à jouer ensemble,
- Susciter et donner l'envie de se produire sur scène,
- Encadrer des pratiques amateurs.
- Permettre d'entrer dans un processus de création musicale.

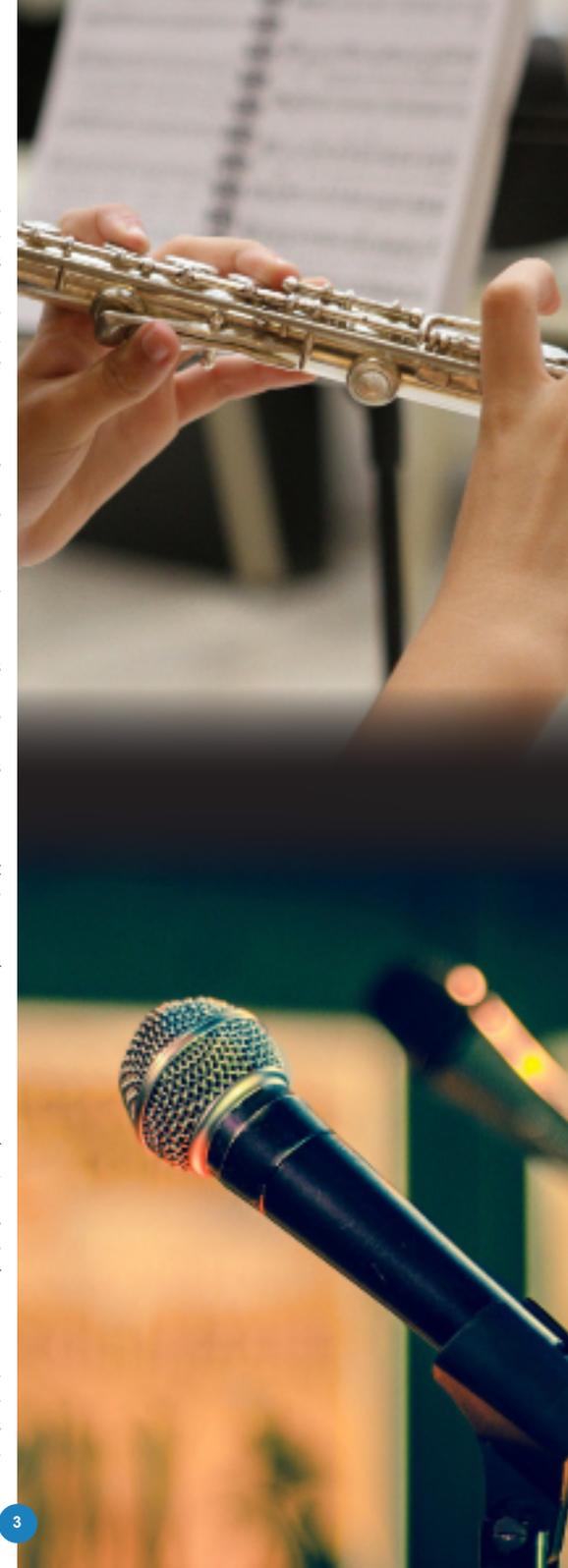
L'animation et la diffusion

L'École Municipale de Musique est un acteur culturel force de propositions sur notre territoire, voire au-delà.

Dans cette optique, L'École Municipale de Musique participe à l'animation culturelle de la ville de manière à sensibiliser un large public et à offrir de jolis moments culturels à nos administrés.

La transmission des savoirs

Créer un environnement pour faciliter l'acquisition de savoirs. La transmission des savoirs se décline en trois catégories : les connaissances (savoir), les compétences (savoir-faire), le comportement (savoir-être).



ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'École Municipale de Musique propose un cursus diplômant et un cursus non diplômant, précédés d'une période d'éveil ou de découverte instrumentale. Dans cet esprit chaque élève doit :

- Assister aux cours obligatoires hebdomadaires : Cours instrumental / Cours de formation musicale / Cours de pratique collective.
- Participer aux auditions et concerts proposés dans le cadre du projet pédagogique de l'école de musique.

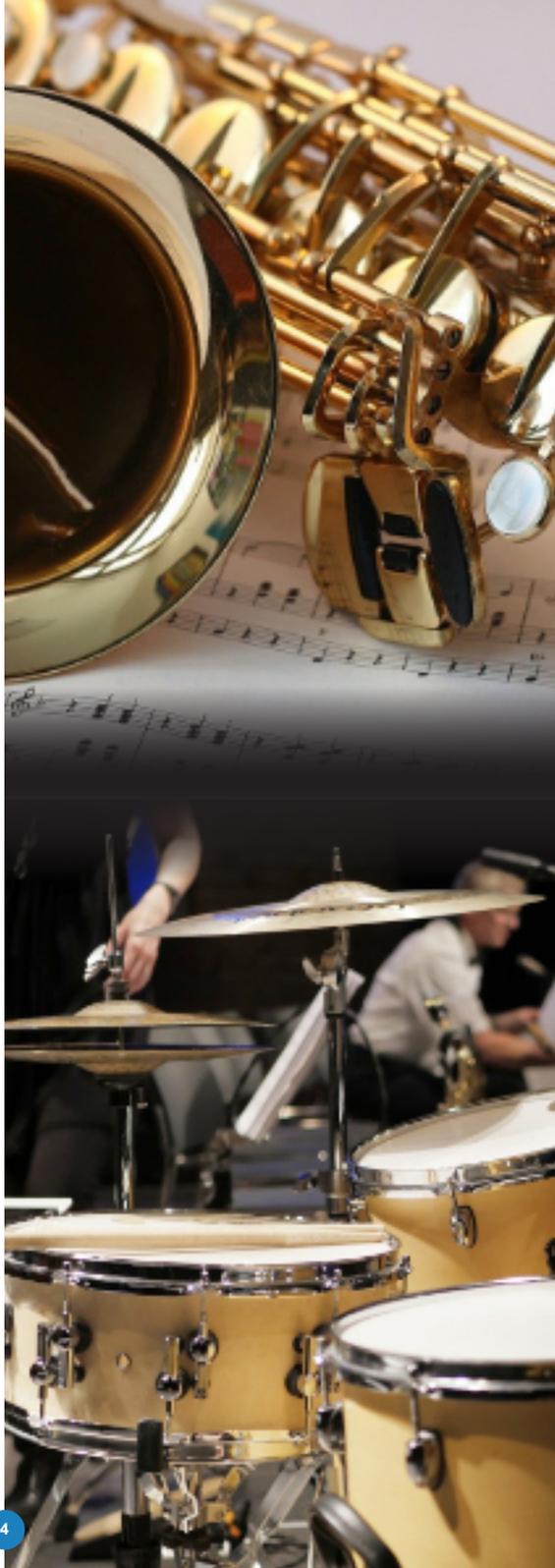
Cursus diplômant

Il est organisé en 4 cycles d'études :

- Le cycle probatoire sur 1 ou 2 années.
- Le 1^{er} cycle, sur 3 à 4 années, permet d'acquérir les bases indispensables à la pratique vocale et instrumentale.
- Le 2^e cycle, sur 3 à 4 années, permet l'approfondissement des bases et des acquisitions dans un objectif d'autonomisation.
- Le 3^e cycle, d'une durée maximale de 3 années, donne accès à l'examen du Prix musical de la ville de Saint-Cannat.

Cursus non diplômant

Dès la fin du 1^{er} cycle, l'élève peut choisir de suivre un parcours non diplômant et mener avec son professeur un projet artistique personnalisé. La durée de ce cursus est d'une année, renouvelable 8 fois maximum, c'est-à-dire la même durée globale qu'un élève suivant le cursus diplômant complet. Chaque année, les élèves peuvent demander à passer du cursus diplômant au cursus non diplômant, et inversement si le niveau de l'élève le permet, à l'appréciation de la direction de l'école de musique.



I - COURS D'INSTRUMENT

Violon, basse électrique, guitare classique et moderne, clarinette, saxophone, trombone, trompette, batterie, jazz, piano, beatbox. Musique assistée par ordinateur.

Accompagnement piano : un élève pianiste accompagne un élève jouant d'un autre instrument, afin que chacun d'eux puisse progresser rapidement dans la pratique collective.

L'ouverture des classes se fera en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'activité concernée.

II - FORMATION MUSICALE

La formation musicale (FM) sert à développer les connaissances de l'élève en culture musicale. Ces acquis trouvent une application directe dans la pratique instrumentale.

Un contrôle continu et un examen permettent d'évaluer le parcours de chaque élève au cours de son année. Le passage au cycle suivant est conditionné par l'obtention de l'examen.

Le cours de formation musicale est obligatoire à partir de 7 ans, et facultatif pour les adultes. Ce cours consiste en des ateliers de pratique collective, outil pédagogique au développement des compétences musicales. Ces ateliers peuvent être dispensés tour à tour par différents professeurs travaillant en concertation. L'horaire du cours quant à lui demeure inchangé au long de l'année. Pour certains ateliers, les élèves devront venir avec leur instrument.

III - PRATIQUES COLLECTIVES

Pour nous, l'intérêt principal de la musique ne se trouve pas exclusivement dans la pratique individuelle d'instruments, mais plutôt dans les pratiques collectives. L'école de musique propose différents groupes de pratiques : musique actuelle, jazz, ensemble classique, ensemble de cordes, musique traditionnelle et folklorique... Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits dans l'activité concernée, l'inscription à des cours d'ensemble, en plus de ceux obligatoires, est possible.



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Pour cette année 2024-2025, L'École Municipale de Musique comptera 10 professeurs tous musiciens solistes ou en orchestre qui prodiguent un enseignement de qualité mêlant souplesse et rigueur. L'enseignement des disciplines se veut varié et moderne.

CURSUS	COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT	COURS DE FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE
Cycle probatoire Sur 1 ou 2 ans Eveil ou découverte instrumentale		45 minutes en cours collectif de 3 élèves	
1er cycle sur 3 à 4 ans Délivrance de l'Attestation de fin de cycle.	30 minutes de cours individuel par semaine, ou 1 heure à 2 élèves, ou 1h30 à 3 élèves (selon choix pédagogique du professeur).	1 heure par semaine de formation musicale	1 à 2 heures par semaine de pratique collective en fonction du niveau. <i>Obligatoire à partir de la 3^e année du cycle 1 :</i> Les orchestres (de corde/d'harmonie/de guitares/de percussions/ou de tous les instruments). <i>Obligatoire pour les pianistes à partir de la fin du cycle 1 :</i> l'accompagnement.
2° cycle Sur 3 à 4 ans. Délivrance de l'Attestation de fin de cycle.	45 minutes de cours individuel par semaine, ou 1h30 par semaine à 2 élèves (selon choix pédagogique du professeur)	1 heure par semaine de formation musicale	1 à 2 heures par semaine de pratique collective en fonction de l'instrument. <i>Obligatoire à partir du cycle 2 (sauf piano, facultatif) :</i> un cours de musique d'ensemble classique ou de jazz ou de musique actuelle.
3° cycle D'une durée maximale de 3 ans. Donne accès au Prix musical de la ville de Saint-Cannat.	1 heure de cours individuel par semaine, ou 2 heures de cours à 2 élèves (selon choix pédagogique du professeur).	1 heure par semaine de formation musicale	1 à 2 heures par semaine de pratique collective en fonction de l'instrument.
Cursus non diplômant Sur 1 an. Cursus renouvelable 8 fois maximum.	Une demi-heure de cours individuel par semaine tout au long du cursus.	1 heure par semaine de formation musicale	1 à 2 heures par semaine de pratique collective en fonction de l'instrument.



Lionel Pellissier
Directeur
Diplômé en Batterie du Conservatoire de Musique.

06 34 36 13 15
direction.ennm@ville-saint-cannat.fr



Sabrina Azoula
Violon
Professeur aux Conservatoires de Bourg en Bresse et de Beaucaire. Musicienne professionnelle. Violoniste d'orchestre.
06 24 28 22 74
azoula.sab@gmail.com



Stéphanie Olympio
Piano
Formation musicale
Accompagnement
Professeur de piano depuis 1995.

06 16 07 01 73
stephanie.olympio@gmail.com



Bruno Bonnes
Trompette
Primé en classes de Trompette, Accordéon, Cornet et Solège aux Conservatoires de Musique de Paris et Hauts de Seine.
06 82 27 30 96
bonnesbruno@gmail.com



Caroline Levasseur
Saxophone classique
Ensemble Saxophone
Formation musicale

DEM de Formation Musicale et de saxophone.
06 19 59 02 88
caro.levasseur@gmail.com



Loïc Bicaïs
Guitare classique
Diplômé du Conservatoire d'Aix en Provence.

06 04 67 24 13
lbicais@gmail.com



Tom Bousquet
Ensemble de jazz
Guitare basse
Piano Jazz - Batterie Jazz
Diplômé du Conservatoire d'Aix en Provence.

06 46 16 74 10
tomtom.bousquet@gmail.com



Philippe Gauby
Guitare moderne
Musique actuelle
Diplômé des techniques du son et de l'enregistrement. Musicien professionnel et professeur de musique.
06 16 76 22 24
p.gauby@orange.fr



Dylan Samuel
Clarinette
Formation musicale
Chef d'orchestre du Philharmonique de Provence.

07 81 31 43 29
dsamuel.gardanne@gmail.com



Jean-Michel Troccaz
Batterie
Ensemble de Percussions
Professeur de batterie et musicien professionnel. Cofondateur du groupe électro jazz Namaste.
06 85 52 42 51
jm.troccaz@orange.fr



Benjamin Lasbleis
Trombone
Beatbox
MAO
Membre de French fuse.

06 14 86 16 77
benlasbleis@gmail.com

PROJET ARTISTIQUE

Auditions d'évaluation

Les auditions sont des moments très attendus par les familles. Pour les élèves, il s'agit d'opportunités de démontrer leurs acquisitions musicales, mais aussi de développer leur confiance en eux dans une situation parfois un peu intimidante. En fonction des cursus et des projets, une à trois auditions sont organisées chaque année pour chaque classe.
Entrée libre.

Concert des élèves

L'école de musique organise la traditionnelle audition publique des élèves de l'école encadrés par leurs professeurs. Les élèves peuvent ainsi se produire sur scène devant un public totalement acquis, composé de parents et amis. "Tous en scène" est programmé début juin. *Entrée libre.*

Concert de professeurs

Chaque année, généralement en mars, le concert des professeurs de l'école de musique est un événement très attendu. Il permet aux élèves de découvrir leurs enseignants dans leur rôle de musiciens et d'interprètes. *Entrée libre.*

"Faites de la musique"

Les élèves sont invités à participer à la traditionnelle fête de la musique, une belle occasion de se produire devant un public et dans une ambiance festive et conviviale.

Spectacles et Master classes

Rencontrer des professionnels de la scène, profiter de master class, participer aux commémorations patriotiques de Saint-Cannat ou à tout autre spectacle programmé en collaboration avec l'équipe Culture...

Les professeurs s'engagent pour renforcer l'expérience de leurs élèves et leur faire vivre de jolis moments musicaux tout en favorisant les rencontres artistiques.



INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions

Les inscriptions se font du 1^{er} juin au 1^{er} juillet au secrétariat de l'école de musique.

- Les anciens élèves sont prioritaires s'ils se réinscrivent dans cette période.

Attention : la réinscription d'un ancien élève n'est pas automatique. Elle ne sera validée que si l'élève a satisfait aux exigences d'assiduité et de travail l'année précédente, et s'il est à jour de ses cotisations de l'année précédente.

- Les nouveaux élèves sont accueillis sans examen préalable dans la limite des places disponibles. Cependant, si leur niveau le permet, les élèves désireux de faire de la musique d'ensemble sans cours d'instrument sont acceptés au sein de L'École Municipale de Musique de Saint-Cannat.

- Les élèves ayant accompli le cursus complet (3^{ème} année du 3^{ème} cycle) et qui ont terminé leur cursus dans l'école, devront demander une dérogation auprès du Maire pour se réinscrire. Cette dérogation pourra être attribuée pendant deux années au maximum pour les résidents de Saint-Cannat, et pendant une année pour les non-résidents.

Ces élèves pourront continuer à s'inscrire sans limitation de durée aux cours de musique d'ensemble et de formation musicale.

Le secrétariat assiste la famille dans les démarches relatives à l'inscription.

La fiche d'inscription, le droit à l'image et le règlement intérieur sont disponibles sur le site internet de la ville :

www.saint-cannat.fr/tourisme-et-loisirs/ecole-musique/

Réunion de rentrée

Une réunion parents-professeurs a lieu chaque année début septembre.

La participation à cette réunion est obligatoire pour :

- obtenir un horaire de cours d'instrument et de Formation Musicale (FM) ;
- obtenir le badge d'accès à l'école Barbizet.

Comité de Suivi

C'est une instance de concertation qui permet de discuter de l'avancée des projets de l'école de musique, de déterminer les actions à mettre en œuvre, de débattre sur l'application du règlement intérieur et de toute proposition de modification à ce règlement, d'étudier tout sujet qui lui serait soumis.

Présidé par le Maire, ce comité se réunit une fois par an et regroupe le directeur général des services, le directeur de l'école, l'élu(e) délégué(e) à la Culture, l'élu(e) délégué(e) au suivi de l'école de musique, les représentants des parents, les représentants des élèves adultes, les représentants des professeurs.

Badge d'accès à l'école de musique

Pour des raisons de sécurité, le portillon en bois d'accès à l'école Barbizet doit rester fermé en permanence. Un système de badge est en place. Chaque élève ou accompagnant doit obligatoirement fermer ce portillon après son passage. Les badges doivent être restitués chaque fin d'année. Ils seront à nouveau donnés en début d'année suivante.



TARIFS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Délibérations n° 2023-054

Tarifs trimestriels en €

	Résident de Saint Cannat	NON résidents de Saint Cannat
Premier cycle		
Formation musicale incluant la formation musicale, la pratique de l'instrument et la participation à un cours d'ensemble musical.	155	210
Pratique d'un instrument et participation à un cours d'ensemble musical. <i>(Le diplôme de formation musicale est attribué par la direction de l'école de musique)</i>	135	215
Formation musicale incluant la formation musicale, la pratique de deux instruments et la participation à un cours d'ensemble musical.	220	345
Pratique de deux instruments et participation à un cours d'ensemble musical. <i>(Le diplôme de formation musicale est attribué par la direction de l'école de musique)</i>	200	325
Deuxième cycle		
Formation musicale incluant la formation musicale, la pratique de l'instrument et la participation à un cours d'ensemble musical.	170	260
Pratique d'un instrument et participation à un cours d'ensemble musical. <i>(Le diplôme de formation musicale est attribué par la direction de l'école de musique)</i>	150	245
Formation musicale incluant la formation musicale, la pratique de deux instruments et la participation à un cours d'ensemble musical.	280	445
Pratique de deux instruments et participation à un cours d'ensemble musical. <i>(Le diplôme de formation musicale est attribué par la direction de l'école de musique)</i>	255	420
Troisième cycle		
Formation musicale incluant la formation musicale, la pratique de l'instrument et la participation à un cours d'ensemble musical.	190	295
Pratique d'un instrument et participation à un cours d'ensemble musical. <i>(Le diplôme de formation musicale est attribué par la direction de l'école de musique)</i>	170	280
Formation musicale incluant la formation musicale, la pratique de deux instruments et la participation à un cours d'ensemble musical.	340	550
Pratique de deux instruments et participation à un cours d'ensemble musical. <i>(Le diplôme de formation musicale est attribué par la direction de l'école de musique)</i>	310	520
Musique d'ensemble		
Participation à un cours d'ensemble (pour les élèves inscrits en formation musicale)	inclus	inclus
Participation à un deuxième cours d'ensemble	50	50
Participation à deux cours d'ensemble supplémentaires	45	70
Participation à un cours d'ensemble pour des élèves non inscrits à un cours d'instrument	70	90
Participation à 2 cours d'ensemble pour des élèves non inscrits à un cours d'instrument	90	110
Stages, ateliers et évènements	Voir document annexé	

Remises en fonction du nombre d'élèves issus du même foyer fiscal :

- 2 personnes issues du même foyer fiscal : -5% sur le montant total, arrondi à l'euro supérieur
- 3 personnes issues du même foyer fiscal : -10% sur le montant total, arrondi à l'euro supérieur
- 4 personnes issues du même foyer fiscal : -15% sur le montant total, arrondi à l'euro supérieur

Tarifs des stages en €

Nombre de demi-journées de 3 heures	Tarif forfaits Saint Cannatens	Tarif forfaits Extérieurs
1 demi-journée	20	25
2 demi-journées	40	50
3 demi-journées	55	70
4 demi-journées	70	90

- Les stages sont validés sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant pour équilibrer le coût.
- Les Musiciens ayant lieu dans le cadre de concerts ne sont pas payés.
- Les remises applicables au cours sont aussi applicables aux stages en fonction du nombre de personnes du foyer inscrites à l'école de musique.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE BARBIZET

Dans les locaux de l'école de La Touloubre
Impasse des écoles

VOS INTERLOCUTEURS

Dominique Camhi

Déléguée à la Culture
06 64 55 73 79

d.camhi@ville-saint-cannat.fr

Mathieu Ribes

Conseiller Municipal

Délégué au suivi de l'école de musique

06 16 06 36 98

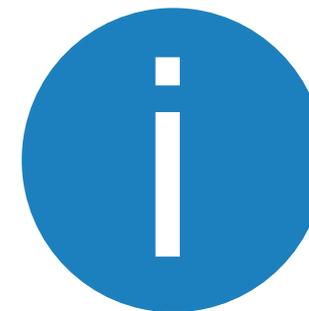
mathieu.ribes@ville-saint-cannat.fr

Christophe Genre

Directeur Général des Services

04 42 50 82 00

christophe.genre@ville-saint-cannat.fr



Secrétariat de l'école

Sylvie Dastugue

04 42 50 82 04

sylvie.dastugue@ville-saint-cannat.fr

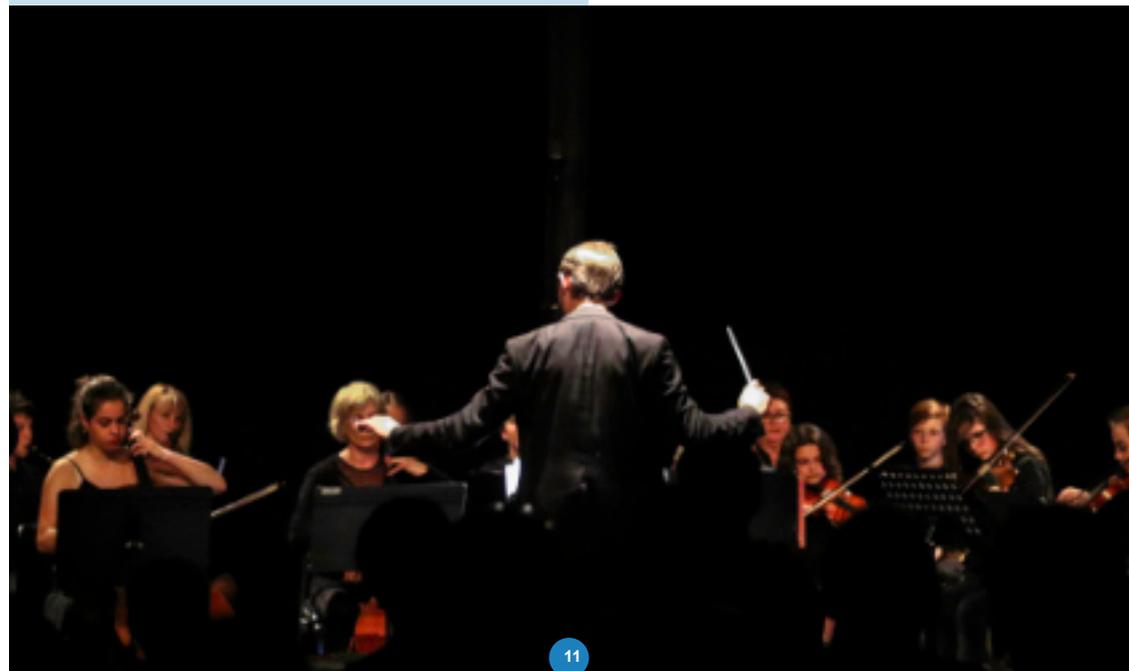
Accueil

9 bis place Gambetta

Lundi et vendredi : 8h-12h

Mercredi : 8h-12h et 15h-16h55

9 Place Gambetta



Hôtel de Ville
14 place de la République
04 42 50 82 00
www.saint-cannat.fr



Conception : Service Communication Saint-Cannat
Imprimerie Vallière : 04 90 58 11 57 - Label Imprim'Vert

